

## - Les prélèvements obligatoires en France - (10pts)

Du titre de l'année 2016, le taux de prélèvements obligatoires (PO) était estimé à 44,57% du PIB, le plus élevé de l'Union européenne après le Danemark. La notion de "prélèvements obligatoires", qui a été introduite en vue de faciliter les comparaisons internationales, regroupe l'ensemble des impôts et cotisations sociales en France. Si les premiers constituent un versement sans contrepartie financière le plus souvent affecté au budget de l'État, les secondes constituent des prestations de type assuratif en vue de se prémunir contre un risque et traditionnellement affecté au budget de la Sécurité sociale. Les PO en France font (à la fois) l'objet d'une diversité de réalités dont l'évolution est étudiée et encadrée. La notion de PO recoupe une diversité de ressources aux formes et évolutions particulières. Concrètement, il peut s'agir tant d'impôts directs (impôt sur le revenu) qu'indirects (taxe sur la valeur ajoutée - TVA), puis d'impôts proportionnels (TVA) qui progressifs (impôt de solidarité sur la fortune) ou encore des impôts basés sur le revenu ou ceux concernant le capital. Cette diversité s'est accompagnée d'une évolution décroissante de la part des cotisations sociales sur l'ensemble des PO s'expliquant par une fiscalisation accrue des recettes de la Sécurité sociale avec de nouveaux impôts tels que la contribution sociale généralisée (CSG - 1991) ou la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS - 1996). L'évolution structurelle du taux de PO a impliqué la création des Comités des prélèvements obligatoires (CPO), placé auprès de la Cour des comptes, qui a pour objectif de donner un avis sur l'évolution et l'impact économique, budgétaire et social des PO. Ses avis qui portent sur au moins 2-3 PO distincts permettent d'éclairer le gouvernement et le Parlement. Une étude sur le taux de PO est également annexé à tous projets de lois de finances. S'il est incontestable que le taux de PO est expliqué par le choix du système de protection social français, sa maîtrise constitue un objectif indispensable pour éviter tout effet d'éviction fiscal.